

## Présentation du rapport d'activités 2018 du délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine intercommunale Cap Provence à Cassis

Par la délibération n°EPPS 002-683/13/CC du 31 octobre 2013 et par la convention de délégation de service public n°13/218 du 28 novembre 2013, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société S2G (Société d'Exploitation du stade nautique Cap Provence), la **gestion et l'exploitation de la piscine intercommunale** située à Cassis, dénommée Complexe aquatique Cap Provence, dans le cadre d'un **affermage**. Ce contrat a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et fait suite à un premier contrat de 3 ans (2010-2013).

La société Carilis a créé, par acte sous seing privé en date du 24 septembre 2010, une **société filiale à 100%** dédiée à l'objet exclusif du contrat, dénommée Société de Gestion des Gorguettes (**S2G**) qui s'est substituée de plein droit dans l'intégralité des droits et obligations attachés à la convention. La société Carilis a été rachetée en janvier 2015 par le groupe FIMALAC. Ce rachat a donné naissance au groupe S-PASS né de la fusion de VEGA, ELLIPSE et CARILIS, devenant ainsi l'un des leaders en France de la gestion d'équipements publics.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du code précité.

Les informations ci-après présentent une analyse de la 5<sup>ème</sup> année d'exploitation de cet équipement courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, réalisée sur la base du rapport du délégataire, des données comptables de l'année civile 2018 et des principaux indicateurs portant sur le service de gestion et d'exploitation effectué par le délégataire.

### I. Compte rendu d'activité

#### 1/ Fréquentation

Aux termes du rapport du délégataire, la **fréquentation totale** de 171 788 entrées s'éloigne des dispositions contractuelles de 201 000 entrées, soit un écart de 15 %. Elle a diminué de près de 9% par rapport à l'année 2017, qui avait comptabilisé 188 124 entrées.

Depuis quelques années, il est constaté une érosion de la fréquentation (2014 : 209 000 entrées - 2015 : 202 000 entrées - 2016 : 194 000 entrées) alors que le contrat prévoyait une augmentation des fréquentations sur la durée du contrat allant de 183 000 en année 1 à 202 000 en année 6.

Le délégataire explique, qu'en 2018, les mois de février, juin, août et décembre ont connu une baisse significative de la fréquentation. En juin, cette diminution s'explique en partie par l'organisation d'un gala par le club résident les 16 et 17 juin, qui ne

permettait pas l'ouverture de l'équipement au public, et par l'arrêt technique réglementaire réalisé du 18 au 24 juin 2018. Les trois autres mois de l'année sont impactés par les vacances scolaires d'hiver et d'été, qui ont connu une météo clémente non favorable à l'équipement.

Toutefois, il est relevé pour certains types d'entrées des résultats encourageants, comme pour le pass illimité (+18%) et l'abonnement à l'espace bien-être (+ 25% avec 1 542 abonnements en 2018 contre 1 234 en 2017).

D'après les statistiques transmises, on constate que près de 36 % de la fréquentation s'opère le week-end.

Les « **entrées publiques** » réalisées s'élèvent à 131 974 entrées et représentent 77% du total des entrées. Elles sont inférieures de 7 % aux prévisions contractuelles, soit 142 037 entrées. Il est constaté une hausse importante des entrées liées aux abonnements « pass illimités » vendus, 4 752 entrées en 2018 contre 4 023 en 2017 et 3 034 en 2016, soit + 18 % en 2018. Le délégataire explique qu'on assiste à une fidélisation de la clientèle qui recherche une offre plus large d'activités et qui souhaite un passage plus rapide et plus simple à l'entrée.

Les **entrées « activités »** totalisent 19 002 entrées et représentent 11% du total. Elles sont en diminution de 7 % par rapport à 2017 (20 476 entrées) et sont inférieures de 20% aux prévisions contractuelles (23 690 entrées).

Pour mémoire, le délégataire propose une dizaine d'activités (cours de natation, Bébé nageurs aquagym, aquabiking...) réparties sur tous les jours de la semaine. Selon le délégataire, une stabilisation de l'équipe d'encadrement des activités tout comme un renouvellement de l'offre doivent être envisagés.

Concernant les **entrées « scolaires »**, l'année 2017 avait connu une forte progression de l'accueil des scolaires en termes de créneaux, de nombre de classes comme de fréquentation. On constate en 2018, une diminution de ces paramètres principalement pour les établissements du primaire.

En se basant sur le nombre de créneaux :

- 302 créneaux pour les établissements du primaire en 2018 contre 311 créneaux en 2017, soit - 3 %,

- 43 créneaux pour les établissements du secondaire en 2018 contre 45 en 2017, soit + 4,6 %

En se basant sur le nombre de classes :

- 37 classes de primaire en 2018 ont fréquenté la piscine contre 39 en 2017 (33 en 2016). Le délégataire précise que cinq établissements du primaire fréquentent la piscine (Cassis, Carnoux et Roquefort la Bédoule).

- 11 classes des collèges de Cassis et Carnoux ont été accueillies à la piscine alors qu'en 2017, il était comptabilisé 14 classes (10 en 2016).

En termes de fréquentation :

- avec 5 294 élèves du primaire en 2018 contre 7 214 en 2017 (6 776 élèves en 2016).

- 1 284 élèves du secondaire en 2018 contre 1 015 élèves en 2017 (1 535 élèves en 2016), soit une progression de 26,5 %.

Ces entrées représentent 4% du total avec 6 578 entrées. Il est observé une régression de 20 % par rapport aux entrées enregistrées en 2017, soit 8 229 (8 311 entrées en 2016).

Il est observé un écart de 46 % par rapport aux prévisions (12 236 entrées prévues).

Par ailleurs, 1 643 étudiants en filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) à Luminy ont fréquenté la piscine en 2018 contre 2 016 en 2017, soit – 19%.

La fréquentation des « **associations** » s'élève à 3 691 entrées soit une diminution de 11 % par rapport à 2017 (4 150 entrées). En 2018, 2 associations ont fréquenté la piscine : le club d'apnée et nage avec palmes CAAP et l'association scolaire UNSS. Le club de plongée les Calanquais de Cassis n'occupe plus son créneau depuis septembre 2017, car il refuse de signer la convention malgré plusieurs réunions explicatives avec le délégataire.

Conformément au contrat, la gratuité a été accordée au Club Résident de la piscine, le CAAP pour 20h de lignes d'eau par semaine.

Le rapport présente également la fréquentation des « **institutionnels** » (comprenant le SDIS 13 -pompiers), la Police, la Gendarmerie ainsi que des militaires de Carpiagne), avec 3 498 entrées contre 4 373 entrées en 2017. Une régression de 20 % est constatée en 2018.

## **2/ Effectif**

Au 31 décembre 2018, comme en 2017, 12 personnes étaient employées en CDI, à raison d'un cadre dirigeant, 1 coordinateur aquatique, 5 maîtres-nageurs, 2 agents d'entretien, 2 agents d'accueil et 1 gardien, ce qui fait un total de 11,56 personnes en équivalent temps-plein contre 11,69 ETP en 2017. Il n'est donc pas constaté d'évolution notable sur les postes occupés, seuls quelques ajustements au niveau des temps partiels.

Toutefois, comme chaque année, il est constaté des mouvements au sein du personnel (des démissions avec pour motif « autre projet professionnel » et une fin de période d'essai). Ces mouvements ont conduit à de nouvelles embauches pour maintenir l'effectif au complet.

De plus, cet effectif est consolidé par l'emploi de contractuels (maîtres-nageurs, agents d'entretien et agent d'accueil) pour pallier aux absences du personnel (congé maladie, congé de maternité ou congé sans solde) et aux surcroits d'activité lors des périodes de vacances scolaires, soit 1,45 ETP en 2018 contre 2,17 ETP en 2017. Il est enregistré un total de 13,02 personnes en équivalent temps-plein lissé sur l'année 2018 (13,86 ETP en 2017). Pour mémoire, il est prévu 11 ETP au contrat.

## **3/ Qualité de service**

Contrairement aux années précédentes où l'équipement était ouvert 50 semaines par an et 7 jours / 7 (avec des nocturnes 4 soirs par semaine jusqu'à 21h ou 22h en fonction des jours), depuis 2017, il est ouvert 51 semaines (avec juste une semaine de fermeture en juin).

L'équipement a accueilli deux compétitions fédérales de natation en décembre (Championnats Départementaux Hiver Open) et le gala des Dolphins (natation

synchronisée) en juin. Ces événements ont été organisés par le club résident, l'association CAAP.

Par ailleurs, dans le but de fidéliser et de promouvoir l'établissement, plusieurs animations sont proposées tout au long de l'année par le délégataire : la Saint-Valentin, la Nuit de l'eau, la fête des mères, la 15Zen de la forme, week-end vitalité, Halloween...

Pour asseoir la notoriété et la fidélisation de l'équipement, le délégataire a maintenu la stratégie de communication établie depuis plusieurs années.

Les actions de communication s'appuient tout particulièrement sur les supports internet et Facebook. La piscine s'est dotée d'un site spécifique en mars 2016 et a créé une page Facebook en janvier 2016. Le délégataire met en œuvre également des campagnes d'affichage de proximité et des communiqués de presse.

Enfin, le délégataire a poursuivi l'utilisation d'un service de smsing pour permettre l'envoi de SMS à sa clientèle toujours dans un souci de communication instantanée essentiellement pour informer des événements à venir ou des dates d'inscription pour les cours de l'école de natation.

Afin d'améliorer la qualité de service, le délégataire utilise depuis 2016 une borne « HappyOrNot » permettant de mesurer la satisfaction des clients. En 2018, le délégataire a orienté ses campagnes d'enquêtes sur les animations et a poursuivi celle sur l'hygiène. Il a obtenu globalement de très bons retours.

## **II. Compte rendu technique**

Depuis 2015, le délégataire a sous-traité à la société IDEX la gestion des fluides et la maintenance des installations de traitement d'air et de chauffage. Les autres tâches de maintenance et la réalisation de petits travaux divers sont assurées par le personnel technique du délégataire. Le renouvellement du matériel électromécanique et hydraulique est également géré le délégataire.

En 2018, le délégataire a notamment effectué le remplacement de matériel lié à la sécurité incendie (3,2 k€), du matériel utilisé par la CTA (centrale de traitement d'air pour 2,5 k€), d'une douche avec mitigeur (2,5 k€), d'une pompe de charge (1,1 k€) et a renouvelé le système d'éclairage du bassin (10 k€), dans le cadre de la mise en œuvre du compte GER (Gros Entretien et Renouvellement) prévu au contrat.

Le délégataire a remis une synthèse des contrôles techniques et réglementaires effectués en 2018 ainsi qu'un bilan des prestations de maintenance et des consommations des fluides.

## **III. Compte rendu financier**

### **1/ Tarifs**

Les tarifs n'ont pas fait l'objet d'augmentation en 2018. A titre indicatif, le tarif de l'entrée adulte s'élève à 4,70 € TTC et le tarif enfant à 3,10 € TTC.

## **2/ Investissements**

En 2018, le délégataire a réalisé peu d'investissements, soit 1,7 k€ pour l'achat d'un lecteur nécessaire au système du contrôle d'accès.

Depuis 2014, 175 k€ d'investissements ont été réalisés sur un total d'investissements prévus pour les six années du contrat de 335 k€. Le pourcentage de réalisation est seulement de 52 % au 31/12/2018.

## **3/ Economie de la délégation**

### **Produits**

Le total des produits de 953 k€ HT est composé à :

- 77% de la vente d'entrées et location des espaces (737 k€)
- 22 % de la participation financière de Métropole Aix-Marseille-Provence (212 k€)
- 1 % d'autres produits (produits divers de gestion courante).

Le total des produits s'élevait à 983 k€ en 2017, on constate donc une baisse des produits de 3 % en 2018, en raison notamment de la diminution du chiffre d'affaires.

Sur la période considérée, le chiffre d'affaires (CA) s'élève à 737 k€ HT. Il est inférieur de 3,2 % au chiffre d'affaires de 2017 (761 k€). On constate le même écart de 3,2 % par rapport au prévisionnel du contrat (761 k€).

Il est constitué principalement :

- Des entrées « publiques » : 66% du CA, soit 483 k€ en 2018 contre 517 k€ en 2017 (+6,6 %).
- Des entrées « activités » : 12 % du CA, soit 87 k€ en 2018 contre 88 k€ en 2017 (le volume de recettes correspond à celui de l'année précédente)
- Des recettes « location espaces/ ventes en boutique » : 12 % du CA, soit 87 k€ en 2018 contre 56 k€ en 2017 (+ 56 %, on retrouve le même volume de recettes qu'en 2016)
- Des entrées « scolaires » : 4,5 % du CA, soit 33,5 k€ en 2018 contre 36,8 k€ en 2017 (- 9 %)
- Des entrées « groupes/centres de loisirs » : 4,3 % du CA, soit 31 k€ en 2018 contre 41 k€ en 2017 (- 23%)

La stabilité du poste de recettes « activités » et l'augmentation des recettes « location espaces/ ventes en boutique » n'ont pas permis de compenser la diminution des autres postes de recettes, notamment celle des recettes « entrées publiques ».

Les recettes de location des espaces avaient diminué en 2017, car en cours d'année, le salon d'esthétique, présent sur le site depuis plusieurs années, avait fermé ses portes. Le local est resté inoccupé jusqu'en août 2018. Depuis cette date, un cabinet de kinésithérapie s'est installé dans les locaux de la piscine.

## Charges

Sur la période considérée, le total des charges s'établit à 940 k€ HT, réparti de la façon suivante :

- 98,1 % de charges d'exploitation, soit 922 k€ en 2018 contre 898 k€ en 2017
- 0,4 % d'impôt sur les sociétés, soit 3,8 k€ en 2018
- 1,5 % d'intéressement versé au délégant, soit 13,5 k€ en 2018 (31,2 k€ en 2017).

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2,6 % par rapport à 2017 mais restent inférieures de 5 % au montant évalué dans le compte d'exploitation prévisionnel (970 k€).

Les principaux postes de charges sont :

- Les charges de personnel : 40 % du total des charges, soit 373 k€, en retrait de 6 % par rapport aux prévisions ; charges stables par rapport à 2017 (373 k€)
- Les fluides : 23 % du total, soit 215 k€, avec un écart de + 25 % par rapport aux prévisions ; charges stables par rapport à 2017 (214,4 k€)
- Les charges d'entretien, réparation, maintenance et frais de contrôle réglementaire : 9,5 % du total, soit 87 k€, en retrait de 26,5 % par rapport aux prévisions (118 k€).

L'augmentation des charges d'exploitation est due à l'augmentation :

- Des charges d'entretien et de maintenance : de 75 k€ en 2017 à 80 k€ en 2018, soit +5,5 %.

Le montant lié aux réparations diverses a augmenté de 30 % (30 k€ en 2018 contre 21 k€ en 2017) et le montant du GER (gros entretien et renouvellement) intégré à ce poste de charges a également augmenté en 2018, soit 25,5 k€. Ce montant de GER est plus élevé que celui prévu dans le contrat, soit 13 k€. L'augmentation du montant des renouvellements est plutôt signe d'une bonne gestion du site par le délégataire. Toutefois, un équilibre est à atteindre.

- Des frais d'honoraires : soit 11 k€ en 2018 contre 6,3 k€ en 2017 (+ 42 %). Cette augmentation provient de litiges en cours avec les salariés.
- Des frais de communication : 6,3 k€ en 2018 contre 2,9 k€ en 2017. Cependant, le prévisionnel prévoyait un montant de 26 k€.
- Des impôts et taxes : le montant de la CET a augmenté de 19 %, de 11,7 k€ à 15,8 k€ en 2018, en raison d'une modification du taux d'imposition faisant suite à la nouvelle loi de Finance.
- Du poste de dotation aux provisions pour risque et charges : qui atteint 63,9 k€ en 2018 contre 16 k€ en 2017. En fait, au 31/12/2018, le délégataire a provisionné notamment un dépassement de GER de 9,5 k€ et un montant de 39 k€ pour le renouvellement de matériel qu'il pourrait être amené à effectuer dans le cadre de la fin du contrat de DSP au 31/12/2019.

Les postes de charges en régression en 2018 sont les suivants :

- Les charges d'assurances connaissent une forte baisse, soit 1,1 k€ en 2018 contre 15,6 k€ en 2017. Le délégataire explique que les assurances ont été négociées à l'échelle du groupe Fimalac Entertainment dont l'équipement

dépend. Par ailleurs, le niveau des assurances en 2018 (responsabilité civile et dommage aux biens) s'élevait à 4 k€, mais, un avoir de 2017 non provisionné est venu impacter le montant de 2018.

- Le montant des formations est en baisse de 16 k€. Plusieurs formations n'ont pas été reconduites en 2018.
- Dotation aux amortissements : 19,3 k€ en 2018 contre 38,7 k€ en 2017, ce qui est cohérent, puisqu'au fil du contrat, il y a de moins en moins d'acquisitions à réaliser et certaines acquisitions réalisées en début de contrat sont désormais amorties.

La redevance pour occupation du domaine public versée au délégant en 2018 s'élève à 10 000 € et représente, quant à elle, 1% du total des charges.

## Résultat

La 5<sup>ème</sup> année d'exploitation avec ce contrat d'une durée de 6 ans, s'est clôturée avec un résultat net après impôt positif de 27 054 € HT. Ce résultat a diminué de plus de moitié par rapport à l'exercice 2017, celui-ci s'élevait à 62 298 €.

La diminution du résultat provient de la diminution des recettes réalisée parallèlement à l'augmentation des charges.

## 4/ Relations financières avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le délégataire a versé en 2018 une **redevance d'occupation du domaine public** de 10 000 € et un **intéressement** de 13,5 k€ à la Métropole, correspondant à 50 % du résultat net après impôt de l'exercice (27 k€). En 2017, le montant de l'intéressement était plus élevé, soit 31 k€.

Pour sa part, la Métropole a versé au titre de l'année 2018 une **contribution forfaitaire** de 212 002 € pour compenser les contraintes de service public imposées notamment celles de tarification, d'horaires et d'ouverture. En 2018, cette participation représente environ 22% des produits (comme en 2017).

En tenant compte de l'**intéressement** de 13,5 k€ et du montant de la redevance versée au délégant, le coût de la DSP pour la Métropole est estimé à 188 k€ pour l'année 2018 (177 k€ en 2017).

## IV. Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2018

Le rapport annuel du délégataire contient l'essentiel des données exigées par le contrat.

En termes financiers, le contrat de DSP est globalement en bonne santé. Néanmoins, après cinq années d'exploitation, nous constatons une érosion de la fréquentation et le délégataire dispose de peu d'éléments pour expliquer ce phénomène.

Le résultat réel, c'est-à-dire après versement de l'intéressement à la Métropole, s'élève à 13,5 k€ contre 0 € prévus au contrat.